



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES HAUTE VILLE N° 51-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, et 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de modifier l'autorisation d'occupation du domaine public,

Vu la demande de Monsieur Smaïl JAOUHARI chargé d'affaires, de la société Façade Stéphanoise, en date du 27 juin 2025,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Smaïl JAOUHARI chargé d'affaires, de la société Façade Stéphanoise, est autorisé à occuper le domaine public de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE du jeudi 26 juin 2025 au vendredi 4 juillet 2025, afin de réaliser des travaux d'enduit de façades dans le cadre « Travaux de construction et réhabilitation de commerces et logements » - Lot 7 : Façades.

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est accordée à partir du jeudi 26 juin 2025 au vendredi 4 juillet 2025 inclus.

**ARTICLE 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Saint-Georges-Haute-Ville fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**ARTICLE 5 :** Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 7 :** Copie du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à :

- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville
- Monsieur Smaïl JAOUHARI chargé d'affaires, de la société Façade Stéphanoise

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

Le 30 juin 2025

Le Maire,

Frédéric MILLET



Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 01/07/2025

Le Maire,

Frédéric MILLET



Commune de Saint-Georges-Haute-Ville

Registre des arrêtés du Maire

30 juin 2025